



Coopérative Les Savoies



Logements protégés à Salavaux

Coopérative des Savoies
Rte du Château 5
1580 Oleyres

026 675 14 20

Site web : www.lessavoies.ch
E-mail : lessavoies@lessavoies.ch

But

Les logements protégés (LP) ne sont pas des établissements institutionnels comme un EMS ou tout autre établissement sanitaire. Pour cette raison les locataires des LP sont titulaires de leur bail. Ces logements sont fait pour retarder l'entrée en institution, voir y échapper. Ce principe est encouragé par les services de l'Etat car il épargne un coût non négligeable des dépenses de santé publique.

A la différence des établissements sanitaires, les soins apportés aux habitants des LP ne sont pas dispensés par du personnel soignant à demeure mais par le CMS. En revanche le concept des LP se distingue par l'existence d'un local communautaire et les services d'une personne répondante compétente dont le rôle est de lutter contre l'isolement social que peuvent subir certaines personnes âgées ou éprouvées dans leur santé.

Admission

Une commission d'attribution examine les dossiers de demande de logement protégé. Cette commission est composée de personnes représentant les instances suivantes : la coopérative, le CMS d'Avenches, le BRIO et Pro-senectute. Le Service des assurances sociales et de l'hébergement du canton de Vaud (SASH) est également en lien avec cette commission.

Encadrement

L'encadrement a pour but de faciliter la vie quotidienne des résidents. En collaboration avec l'association Pro Senectute, une personne répondante est à l'écoute des habitants et organise des activités pour éviter l'isolement social. Elle est habilitée à mobiliser les services médicaux (santé, aides sociales, etc.).

La personne répondante ou le concierge de maison peuvent également apporter une aide personnelle; par exemples monter les courses, transporter les sacs d'ordures ménagères, remplacer une ampoule, déplacer un meuble, etc.

Lorsque l'état de santé des locataires le nécessite, les soins sont assurés par le CMS. D'autres prestations (repas, ménage. etc.) peuvent être fournies sur demande, en plus d'un encadrement approprié prévu pour garantir la sécurité des locataires.

Local communautaire

Un local communautaire avec cuisine et installations sanitaires est à disposition des locataires. Cet espace est géré par la personne répondante, il permet de rassembler les locataires pour des activités communes ou de recevoir des visites en nombre.

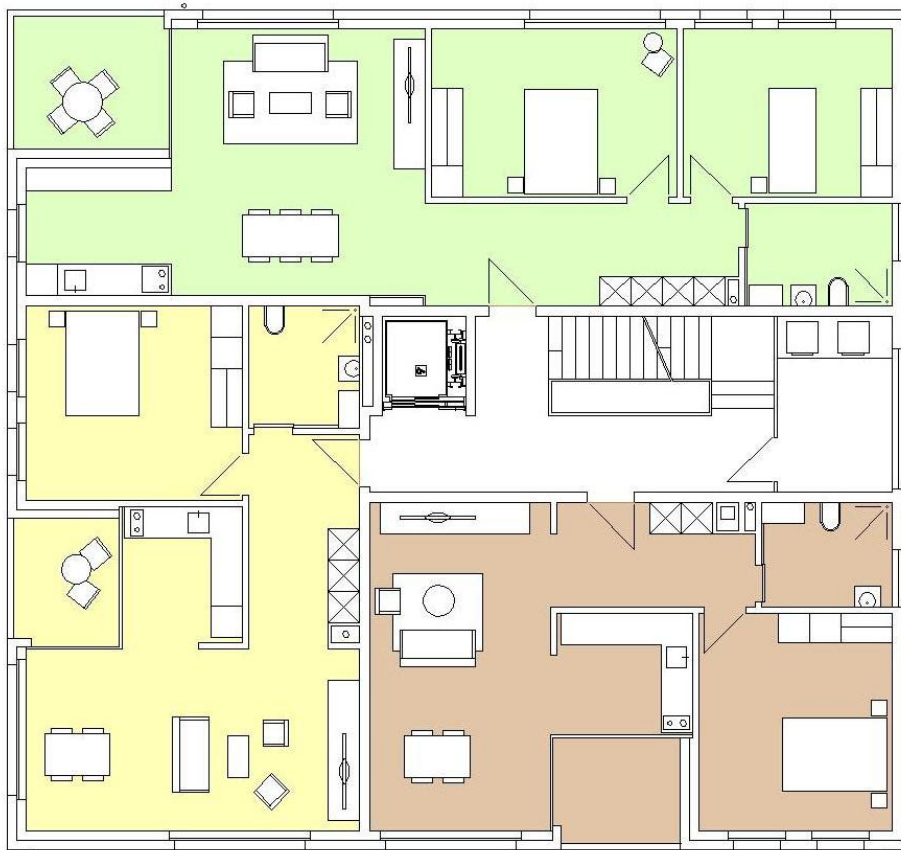
Concept architectural

Les ascenseurs, conçus pour les chaises roulantes, desservent tous les niveaux. Les circulations horizontales sont particulièrement spacieuses. Des buanderies lumineuses, réparties dans les étages, facilitent la mobilité des locataires. Un interphone permet de converser avec les visiteurs avant que ceux-ci ne pénètrent dans le bâtiment.

Les appartements sont composés d'un séjour, d'une cuisine agencée ouverte avec cuisinière, four, hotte de ventilation, lave-vaisselle, d'une ou deux chambre(s), d'une salle de bains avec douche, lavabo et WC, d'un balcon ou d'une terrasse et d'une cave.

Les espaces sanitaires sont particulièrement spacieux ce qui offre des facilités pour les soins à domicile. Les stores des grandes baies vitrées sont motorisés pour éviter des efforts parfois trop importants pour les personnes affaiblies.

Plan type



Logement de 2 pièces

Loyer de base	CHF 983.-
Encadrement social	en sus
Jouissance du local communautaire	en sus
<i>Frais de chauffage et d'eau chaude</i>	<i>en sus</i>

Logement de 3 pièces

Loyer de base	CHF 1'228.-
Encadrement social	en sus
Jouissance du local communautaire	en sus
<i>Frais de chauffage et d'eau chaude</i>	<i>en sus</i>

Le bail à loyer est signé par le locataire ou son représentant légal. Il comprend le loyer du logement privatif et de façons distinctes, les charges de l'encadrement sécuritaire et la jouissance du local communautaire. Les frais accessoires de chauffage et d'eau chaude font l'objet d'un décompte annuel.

Prestations du CMS

Le CMS propose les soins à domicile, les aides ménagères, les repas. Ces prestations sont facturées directement du prestataire au consommateur.

Téléalarme

Le système *Sécu tel*, fait l'objet d'un abonnement personnel contracté par le locataire. Il permet une liaison jour et nuit avec une personne de l'entourage ou une centrale d'alarme. La personne contactée évalue la situation et, cas échéant, mobilise les services d'urgence ou médico-sociaux nécessaires. Ce service est facturé directement au locataire.

Participations des assurances AVS, AI

Selon les conditions financières du locataire, une aide peut être accordée selon les dispositions de la LAPRAMS, en tenant compte du loyer, des frais liés à l'encadrement sécuritaire, à l'animation et aux prestations du CMS. Sur demande, le CMS étudie les requêtes personnelles.